

Frais de succession : 85% des Français veulent les interdire

Proposition de décryptage de Maxime Chipoy, président de MoneyVox

Le mois dernier, l'association Eva pour la vie - qui accompagne les familles d'enfants victimes de cancers - révélait que les parents d'un garçon de 8 ans, décédé en 2021, s'étaient vus facturer 138,20 euros par La Banque Postale pour la clôture de son livret A. Polémique ou pression médiatique, La Banque Postale a finalement remboursé la somme prélevée.

Les frais bancaires de succession sont dans le viseur du ministère de l'Economie qui réclame aux banques « un gros, gros » effort pour les limiter. En comparant avec nos voisins européens, ces frais sont aujourd'hui 2 fois plus élevés qu'en Belgique et en Italie et jusqu'à 3 fois plus qu'en Espagne. La position du ministère de l'Economie est d'ailleurs partagée par une très grande partie de la population française. 80%* des Français interrogés sont favorables au plafonnement des frais de succession et ils sont 85%* à réclamer leur interdiction, tel qu'en Allemagne. Interrogée sur le sujet par MoneyVox, la Banque Postale ainsi révélé son intention de supprimer très prochainement les frais de succession prélevés sur les comptes des mineurs.

Pour limiter ces frais de succession, plusieurs solutions sont envisageables comme la piste d'un éventuel plafonnement ou encore une exonération de frais de succession sur les « produits bancaires de base », tels que le compte courant ou le livret A.

« Le rejet des frais de succession que nous constatons par la plupart des Français est totalement compréhensible, tant ces frais sont hors-jeu normal de la concurrence : vivant, vous ne choisissez pas votre banque pour ses frais de succession... et mort, vous n'êtes plus là pour pouvoir les contester ! L'initiative de La Banque Postale de supprimer ces frais pour les comptes de mineurs décédés est la bienvenue, et devrait devenir la norme. Allons même plus loin : le travail à réaliser étant le même quelle que soit la banque, pourquoi ne pas les plafonner, au moins pour les produits de base (compte courant, Livret A et autres livrets réglementés, assurances vie) ? » déclare **Maxime Chipoy, président de MoneyVox**

Dans le cadre de vos sujets à venir, notre porte-parole Maxime Chipoy, est à votre disposition pour apporter un décryptage et répondre à toutes vos questions :

- Frais de succession : comment ça marche ?
- Qui paie réellement les frais de succession ?
- Pourquoi les banques appliquent-elles ce type de frais ? Quel coût représentent-ils pour les banques ?
- Quelles sont les exonérations ou exemption actuelles ?
- Le plafonnement est-il la meilleure solution pour réglementer ces frais de succession ?
- Etc...

**Enquête YouGov réalisée sur 1 011 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus. Le sondage a été effectué sur le panel propriétaire YouGov France du 30 au 31 mai 2022.*

Pour plus d'informations :

Agence 3icom

Lise Moreau & Wided Nasraoui

06 73 41 08 67 - 06 46 49 09 25

lise@agence3icom.fr - wided@agence3icom.fr

À propos de MoneyVox:

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.